

**VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
Au plus offrant et dernier enchérisseur  
**EN UN SEUL LOT**  
Sur la commune de TANINGES (74440),

**UN LOCAL A DESTINATION NON DEFINIE AU REZ DE CHAUSSEE & UNE CAVE**  
**INDEPENDANTE**  
**13 rue des Arcades**

La vente aura lieu  
**JEUDI 3 FEVRIER 2022 A 14H**  
Au Palais de Justice de BONNEVILLE (74130)  
Au-delà de cette date tout amateur restant intéressé aura 10 jours pour porter une surenchère de  
10% du prix atteint.

**DESIGNATION :**

**SUR LA COMMUNE DE TANINGES (74440)**

13 rue des Arcades, un local à destination non définie et une cave indépendante, cadastrés :

- Section G 3285
  - Section G 1290
- Lots n° 1 & 5.

**DESCRIPTION :**

Bâtiment datant de 1971, totalement rénové au début des années 2000.

Lot N° 1 : Un local commercial situé au rez-de-chaussée, avec les 1352/10.000èmes des parties communes générales.

Surface de 40,00 m2.

Il se compose d'une boutique, d'une arrière-boutique, d'une salle d'eau-wc, et d'un vide sanitaire accessible par une trappe.

Lot N° 5 : Une cave, située au 1er étage avec les 56/10.000èmes des parties communes générales.

**OCCUPATION :**

Selon le PV DESCRIPTIF dressé par Me HUGON le 06/04/2021, « les locaux sont totalement vides ».

**SYNDIC DE COPROPRIETE :**

Selon le PV DESCRIPTIF dressé par Me HUGON le 06/04/2021, « il n'y a pas de Syndic dans cette copropriété ».

**A LA REQUETE DE :**

TRESOR PUBLIC, DIRECTION DES IMPOTS DES NON-RESIDENTS, POURSUITES ET DILIGENCES DU COMPTABLE PUBLIC DE LA RECETTE DES NON RESIDENTS, dont le siège social est sis 10 rue du Centre – TSA 50014 – 93465 NOISY LE GRAND, représenté par son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité.

Ayant pour Avocat la SARL BALLALOU & ASSOCIES du Barreau de Bonneville.

---

**MISE A PRIX :**  
**(QUARANTE DEUX MILLE EUROS)**  
**Ci, 42.000 €, frais en sus,**

---

Une consignation pour enchérir est obligatoire en un chèque de Banque à l'ordre du Bâtonnier séquestre d'un montant de 4.200 Euros, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de BONNEVILLE (74130).

Il peut être pris connaissance par tout amateur éventuel du cahier des conditions de vente qui peut être consulté, ainsi que le procès-verbal de description ci-annexé, au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (Rôle 21/00649), et au cabinet de l'Avocat poursuivant.

**VISITE ASSUREE PAR LA SAS SAGE & ASSOCIES**  
**LE VENDREDI 21 JANVIER 2022**  
**DE 11H00 à 12H00**